

## PROCES-VERBAL

Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois  
Réunion du Mercredi 12 Octobre 2005 à 19h30

Etaiet présents :

<b>BASSEVELLE</b>	<b>BUSSIÈRES</b>	<b>CHAMIGNY</b>
<b>M. RICHARD Bernard</b>	M. VALLEE Marc (suppléant)	<b>Mme BELDENT Jeannine</b> Mr BAR Jacques Mme PIERRE Nathalie
<b>CHANGIS SUR MARNE</b>	<b>CITRY SUR MARNE</b>	<b>JOUARRE</b>
M. SUSINI Jean-Paul	<b>M. CHATENOUD Gilbert</b> M. TARTAR Gérard	M. BOSDURE Dominique M. LA GRECA Michel Mlle FARGET Amandine (suppléante)
<b>LA FERTE S/ JOUARRE</b>	<b>LUZANCY</b>	<b>MERY SUR MARNE</b>
<b>Mme RICHARD Marie</b> M. BIMBI Eric M. MUNNIER Claude M. VILLEDIEU André M. CELERIER Daniel M. MARTIN Benoît Mme PONS Marie-Claire Mme GUILLONNEAU Françoise	<b>M. FORTIER Patrick</b> M. BARRAULT Christian	<b>M. DELAITRE Michel</b>
<b>NANTEUIL SUR MARNE</b>	<b>PIERRE LEVEE</b>	<b>REUIL EN BRIE</b>
<b>M. FURNARI Francesco</b>		<b>M. ROMANOW Patrick</b>
<b>SAACY SUR MARNE</b>	<b>SAINTE AULDE</b>	<b>SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX</b>
<b>M. PERLICAN Claude</b> Mme ROBCIS Jocelyne	<b>M. GEIST Gérard</b>	<b>M. SPECQUE Claude</b> M. HINCELIN Hubert
<b>SAMMERON</b>	<b>SEPT SORTS</b>	<b>SIGNY SIGNETS</b>
<b>M. RIGAULT Pierre</b> M. LEFEVRE Jean-Jacques	<b>M. ARNOULT Robert</b>	<b>M. FOURMY Philippe</b>
<b>USSY SUR MARNE</b>		
<b>M. PRISE Guy</b> M. OFFROY Marcel		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

Mme LACOMBE Anne-Marie par M. SUSINI Jean-Paul  
M. GOULLIEUX Pierre par M. LA GRECA Michel  
M. LAROCHE Olivier par M. BOSDURE Dominique  
M. MORET Jean-Claude par M. VILLEDIEU André

M. BEN MANSOUR Tarek par Mme RICHARD Marie  
M. DE CUYPERE Michel par M. FOURMY Philippe  
M. BOURGUIGNON Christian par M. PERLICAN Claude  
M. BOISDRON Patrick par M. SPECQUE Claude

**Délégués non excusés :**

M. DELAERE Hubert de JOUARRE  
M. YACOUB Olivier de LA FERTE SOUS JOUARRE  
Mme ABELOOS Edith de LA FERTE SOUS JOUARRE  
Mme BUSCH Geneviève de LA FERTE SOUS JOUARRE  
M. FAYOLLE Serge de LA FERTE SOUS JOUARRE  
Mme PARIS Martine de LA FERTE SOUS JOUARRE

**Secrétaire de séance :**

M. RIGAULT Pierre

\* \* \*

Madame BELDENT ouvre la séance et présente les deux nouveaux collaborateurs de la Communauté de Communes :

- Monsieur Thomas BOULAY, Technicien Territorial,
- Monsieur Barthélemy GUIGNARD, Technicien Territorial sous contrat d'une année, plus spécifiquement en charge du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

\* \* \*

⇒ **Intervention de Monsieur TEINTURIER, Président de l'Office de Tourisme de La Ferté Gaucher, au sujet du réseau touristique des deux Morins :**

Monsieur TEINTURIER présente donc ce nouveau dispositif prévu par la Région Ile de France, et qui vise à fédérer (cantons de La Ferté Gaucher, La Ferté sous Jouarre et Rebais) les énergies des acteurs économiques, pour les adopter au mieux aux nouvelles attentes en matière touristique (clientèle de Disney par exemple).

L'aide de la Région est importante (133 000 €) ; elle est destinée à des études approfondies durant les deux premières années, et à des projets concrets durant les trois années suivantes.

L'objectif est clairement de dynamiser le tourisme, et à travers lui, l'économie et l'emploi.

Un comité de pilotage est institué qui comprend un représentant du Conseil Régional, trois représentants du Conseil Général, les trois représentants locaux de l'Union des Commerçants,

les trois responsables des Offices du Tourisme, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce.

Une première étape consistera à réunir, en novembre, les « leaders » des trois territoires afin de fixer avec eux des grands axes de réflexion ; puis une réunion de tous les acteurs sera organisée en vue de les associer à la démarche ainsi entreprise.

L'important est de faire en sorte que ces différents acteurs apprennent à se connaître pour faire rayonner autant que possible les offres de service.

La Chambre de Commerce effectuera ensuite un audit de la situation locale en matière d'offre touristique, mettant l'accent sur l'accueil puis sur les besoins de formation (accueil, langues étrangères, informatique en liaison avec l'Université de Marne la Vallée).

La philosophie de la démarche est donc de créer des réseaux, des produits communs et reconnus par les nouveaux clients du tourisme et les partenaires (CDT, CRT, ...).

Madame RICHARD remercie Monsieur TEINTURIER pour son intervention et pour sa grande disponibilité, compte tenu de ses nombreuses responsabilités (restaurateur, membre du CDT et du CRT, Président des Logis de France...).

Monsieur TEINTURIER clôt son exposé en précisant que cette démarche est gratuite pour les collectivités locales puisque le projet est financé à 50 % par la Région et pour le solde fondé sur les participations effectives, en temps, en personnel... de ces collectivités (La Ferté Gaucher notamment).

\* \* \*

Madame BELDENT ouvre la séance et demande au Conseil s'il accepte d'inscrire une question à l'ordre du jour, relative à une étude portant sur les bords de Marne.

Le Bureau a en effet traité ce sujet le 05 octobre 2005, à une date où les convocations au présent Conseil étaient déjà parties.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

\* \* \*

#### ◆ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 21 SEPTEMBRE 2005 :

Madame RICHARD, à propos du projet d'adhésion à l'A.M.I.F. tient à préciser que le compte rendu reflète bien son intervention ; mais elle informe que le contenu de celle-ci a été rapporté à l'A.M.I.F. en termes qui n'en reflètent pas le sens.

Ses propos étaient clairement de s'interroger sur le coût d'un adhésion de la Communauté de Communes alors que les communes cotisent déjà elles mêmes à l'association ; mais il apparaît que cette interrogation a reçu une réponse satisfaisante.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
A L'UNANIMITE APPROUVE CE PROCES VERBAL**

\* \* \*

Madame BELDENT après avoir présenté les excuses de Madame VAN LANDEGHEM, Trésorière Principale, pour son absence à la séance de ce jour, propose de traiter dès à présent, l'étude sur les bords de Marne, dans la continuité de l'exposé de Monsieur TEINTURIER sur le tourisme.

\* \* \*

**SERVICES GENERAUX**

**◆ ETUDE DE PROGRAMMATION ET DE FAISABILITE SUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES TOURISTIQUES LIE À LA MARNE ENTRE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX - NANTEUIL SUR MARNE - CITRY SUR MARNE :**

Le projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays Fertois mentionne la valorisation des bords de Marne. Il avait donc été décidé dans le cadre du contrat CLAIR une étude juridique et de faisabilité qui devait être réalisée en interne. Elle n'a jamais pu être réalisée en raison d'un arrêt de longue maladie.

Nous pouvons bénéficier de subventions, à hauteur de 80 %, du coût d'une étude concernant le linéaire de la Marne, dans le cadre du contrat particulier Région-Département. En effet, le tourisme fluvial a été défini comme une des priorités communes de ces deux collectivités. Trois secteurs ont été ciblés pour valoriser le tourisme fluvial, dont celui de La Ferté sous Jouarre.

Ce contrat particulier se termine en décembre 2005 ; cela justifie qu'une décision rapide doit être prise quant au maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage sera soit la ville de la Ferté sous Jouarre mais uniquement sur son territoire, soit la communauté de communes sur l'ensemble du Pays Fertois. Cette étude, pour pouvoir bénéficier des subventions de la Région et du Département, sera présentée au comité de pilotage du pôle touristique Marne-Ourcq-Morin qui se réunit le 12 octobre 2005 (La date du prochain comité de pilotage n'est pas prévue avant l'année suivante, c'est-à-dire après la fin du présent contrat).

C'est pourquoi les membres du bureau de la Communauté de Communes du Pays Fertois ont accepté de présenter le projet de délibération relatif à l'étude préalable sous la réserve, qui devra figurer expressément, que ce projet ne porte bien que sur l'étude préalable, sans aucun engagement du Conseil Communautaire quant aux préconisations qui seraient issues de la dite étude.

Le coût à la charge de la Communauté de Communes pour cette étude est donc de 5 000 € environ, soit 20 % du coût global de l'étude financé également par le Conseil Régional et par le Conseil Général.

Madame RICHARD informe le Conseil de l'avis favorable du Comité de Pilotage intervenu ce même jour, sous réserve bien sûr de l'avis du Conseil Communautaire.

Monsieur CHATENOUD souhaiterait que la commune de Citry figure comme l'une de celles situées à l'extrémité du Pays Fertois.

L'étude porte en tout état de cause sur l'ensemble des communes concernées du Pays Fertois.

Madame RICHARD souligne que cette étude serait très opportune dans le cadre du pôle touristique qui a par ailleurs adopté le principe d'une étude plus globale au niveau du Pays Fertois, prise en charge entièrement par le Conseil Régional et le Conseil Général.

A la suite d'une question de Monsieur LA GRECA sur le contenu de cette étude, Madame RICHARD précise qu'elle permettra de déboucher sur un certain nombre de préconisations (location de bateaux, haltes de plaisance, atelier de réparation de bateaux, signalétique,...).

Monsieur BOSDURE demande à Madame RICHARD la composition du Comité de Pilotage.

Un comité technique regroupe des représentants des services du Département et de la Région.

Un comité décisionnel, présidé par Madame RICHARD, comprend deux conseillers généraux (un pour le Nord du Département, un pour le Sud) et les conseillers régionaux de Seine et Marne.

A la suite d'une remarque de Monsieur LA GRECA sur les préconisations de l'étude, Madame BELDENT rappelle que le Bureau a émis une réserve expresse quant à ces préconisations, qui figurerait dans la délibération si elle était prise.

Madame RICHARD indique que la définition de l'intérêt communautaire en matière touristique est à l'ordre du jour de la prochaine commission du développement économique ; elle estime que le tourisme a des composantes intercommunales (par exemple : les haltes de plaisance hors La Ferté sous Jouarre qui a déjà réalisé la sienne).

Monsieur RIGAULT fait remarquer que ces préconisations peuvent aussi correspondre à des initiatives privées (réparation de bateaux...).

Madame RICHARD confirme ce point ; la Région aide financièrement ces initiatives comme à Soisy sur Ecole (verrerie), ou avec le projet, en cours d'examen, d'un vélo-rail à La Ferté Gaucher.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
A L'UNANIMITE :**

☐ **accepte** l'étude préalable présentée et la participation financière de la Communauté de Communes à cette étude, dans la limite de 20 % de 25 000 €, soit 5 000 €, sous la réserve expresse que cette délibération ne porte que sur ladite étude préalable, sans aucun engagement du Conseil Communautaire quant aux préconisations qui en seraient issues.

☐ **dit que** la somme de 5 000 € sera prélevée sur le budget 2005 des Services Généraux.

\* \* \*

**◆ TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES :**

⇒ Année 2006

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

La Communauté de Communes a la compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères (les déchets ménagers et verts, les déchets encombrants, les déchets spéciaux, le tri sélectif : porte à porte c'est à dire les bacs bleus et les bornes à verre). Elle a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par délibération du 29 septembre 2003, confirmée par délibération du 06 octobre 2004 et par la présente.

La présente délibération a pour objet :

- d'une part, d'acter le montant prévisionnel de la TEOM 2006, qui sera confirmé définitivement avec le vote des taux,
- d'autre part, et obligatoirement de se prononcer sur les exonérations au titre de la TEOM 2006.

Mais, il paraît souhaitable en tout état de cause, voire indispensable, que le Conseil continue à disposer dès cette période de l'année du montant prévisionnel de l'année suivante, afin de connaître les problématiques liées chaque année à la TEOM, compte tenu du montant de celle-ci et dans l'attente du vote des taux.

C'est ainsi que la Commission des Finances réunie le 03 octobre 2005 a souhaité que le montant prévisionnel de la TEOM 2006 soit augmenté de 50 000 € environ, pour plusieurs raisons :

- les lettres échangées entre Le Président du SMITOM et La Présidente de la Communauté de Communes laissent encore planer des incertitudes quant au montant de la subvention Eco Emballage en 2006 (tri sélectif),
- les tonnages des ordures ménagères augmentent en raison des constructions neuves sur le Pays Fertois (2005 et 2006),

- pour ces deux raisons, la Commission ne souhaite pas que la TEOM 2007, qui la première prendra en considération les soldes de régularisation de l'année N-2 (2005) au vu des résultats définitifs constatés, subisse une augmentation trop importante ; la Commission préférant un lissage des augmentations de la TEOM.

Cette augmentation serait donc prise en considération au moment du vote des taux si la Communauté de Communes ne dispose pas alors des informations suffisantes au sujet de la subvention Eco Emballage. Il convient que le Conseil se prononce à ce sujet.

Compte tenu de cette précision, la Commission des Finances a donné un avis favorable sur le montant prévisionnel proposé le 03 octobre 2005.

Monsieur CELERIER juge cette délibération hâtive dans la mesure où la commune de La Ferté sous Jouarre doit encore prendre des décisions sur certains services en 2006 (ramassage du samedi matin, objets encombrants) ; il regrette l'augmentation de la taxe et celle préconisée par la Commission des Finances.

Madame BELDENT répond que les modifications dans le contenu du service doivent être validées par le Conseil Communautaire, puisque la Communauté de Communes a compétence en matière de déchets ménagers, et donc pour signer tout avenant au marché actuel.

Elle précise que l'augmentation résulte des seules augmentations de tonnage constatées et des incertitudes quant aux reversements Eco Emballage. Elle estime que le lissage préconisé par la Commission des Finances est dans l'intérêt du seul administré fertois, pour éviter toute augmentation brutale en 2007, lors des premières régularisations des exercices précédents (soit 2005, année N-2).

Monsieur MUNNIER, à propos d'Eco Emballage attire l'attention sur le fait que les collectivités peuvent recruter des ambassadeurs de tri (emplois aidés) pour sensibiliser la population au tri sélectif.

Monsieur FOURMY informe les délégués qu'une convention sera passée entre le SMITOM et les collectivités adhérentes au sujet du tri sélectif et des reversements concernés.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
A L'UNANIMITE :**

**prend acte** du produit prévisionnel de la T.E.O.M. sur le territoire communautaire sachant que ce produit sera affiné au moment du vote des taux et recouvré par zones regroupant les communes bénéficiant de prestations de services de natures identiques, soit :

ZONES	PRODUIT PREVISIONNEL A RECOUVRER
- Chamigny, Changis sur Marne, Reuil en Brie, Ussy sur Marne.....	393 697,30
- La Ferté sous Jouarre.....	972 970,88
- Sept Sorts.....	43 849,91
- Jouarre, Pierre Levée, Sammeron, Signy Signets.....	501 392,66
- Basseville, Bussières.....	62 708,93
- Citry, Nanteuil sur Marne, Sâacy sur Marne.....	232 890,96
- Luzancy, Sainte Aulde, Méry sur Marne.....	154 875,58
- Saint Jean les Deux Jumeaux.....	114 120,74
<b>TOTAL</b>	<b>2 476 506,96</b>

Le produit par zone ainsi définie, sera rapporté au total des bases d'imposition (foncier bâti) des communes incluses dans la dite zone, à l'occasion du vote des taux,

**accorde** un certain nombre d'exonérations d'activités industrielles ou commerciales sollicitées auprès de la Communauté de Communes pour l'année 2006, à savoir :

**■ Commune de La Ferté sous Jouarre :**

⇒ Monsieur BUSCONI Jean, propriétaire du Château des Bondons - Camping des Bondons au 47 - 49 Rue des Bondons à La Ferté sous Jouarre (77260),

⇒ Magasin LIDL - Parc Commercial des Cols Verts - Avenue Franklin ROOSEVET à La Ferté sous Jouarre (77260),

⇒ Société LE MEUBLE METALLIQUE, Messieurs DANNEAU Philippe et Benoît - 106 Rue Pierre MARX à La Ferté sous Jouarre (77260),

**■ Commune de Reuil en Brie :**

⇒ Monsieur BUSCONI Jean, Propriétaire du Château des Bondons - Camping des Bondons à La Ferté sous Jouarre (adresse sur la commune de La Ferté sous Jouarre, mais terrain également sur Reuil en Brie),



⇒ Entreprise BELLOY - Monsieur BELLOY - 13 rue du Tillet à Reuil en Brie (77260),

■ **Commune de Signy Signets :**

⇒ Société SEWA S.A. - La Hennequinerie à Signy Signets (77640),

■ **Commune de Sept Sorts :**

⇒ Société BIG MAT Pillaud Matériaux - Z.I. du Hainault - Rue du Commerce à Sept Sorts (77260),

■ **Commune de Sammeron :**

⇒ Etablissement BRUNEAU - 77 Rue de Metz à Sammeron (77260),

□ **autorise** la Présidente à signer tous documents nécessaires à cet effet.

\* \* \*

◆ **ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE DE FRANCE :**

⇒ **Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Fertois**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

Lors de sa dernière séance, le Conseil a souhaité avoir quelques éclaircissements au sujet du projet d'adhésion à l'A.M.I.F. (Amicale des Maires d'Ile de France) ;

- L'A.M.I.F. confirme que 17 communes de la Communauté de Communes y adhèrent. L'adhésion de la Communauté de Communes entraîne une exonération de cotisation pour les communes adhérentes,
- Les services rendus par l'A.M.I.F. consistent notamment (sans que cette liste soit limitative) :
  - A aider les établissements intercommunaux par des réponses d'ordre juridique spécifiques : domaines d'activités nouveaux, aide à la résolution des problèmes complexes,...
  - A organiser des colloques gratuits pour les élus des Communautés de Communes,
  - A organiser des formations adaptées (avec un tarif préférentiel pour les élus qui adhèrent),
  - A mettre à la disposition des élus de la Communauté de Communes des bureaux à Paris afin de recevoir des chefs d'entreprise,

- A organiser des voyages d'études

Cette proposition de l'A.M.I.F. repose surtout sur le fait que les services sont ainsi élargis à tous les élus de la Communauté de Communes.

Ces services très spécialisés constituent pour eux un outil très important, de nature à les aider dans leurs tâches quotidiennes, compte tenu de la complexité et de la nouveauté des problèmes auxquels ils doivent faire face.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A LA MAJORITE ABSOLUE  
(3 abstentions: Mr MUNNIER, Mr RIGAULT, Mr FURNARI) :**

- donne** son accord sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Fertois aux conditions présentées,
- autorise** la Présidente à signer tous actes nécessaires à cet effet.

\* \* \*

**◆ DECISION MODIFICATIVE N°1 :**  
⇒ **Budget Services Généraux**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

La Direction Départementale de l'Équipement vient de nous faire parvenir le point des opérations de gravillonnage qui doivent être effectuées au titre de l'année 2005.

Leur coût étant supérieur à celui inscrit au budget en dépenses et en recettes, il importe de prendre en considération ce surcoût (soit 17 805,64 € arrondis à 19 000 € compte tenu du fait qu'il s'agit de devis) dans le budget Services Généraux, et de prendre une décision modificative correspondante, à savoir :

ARTICLE	DEPENSES	RECETTES
61523	+ 19 000	
7474		+ 19 000

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :**

- donne** son accord sur la décision modificative présentée.

Madame BELDENT souligne qu'il faudra reconsidérer ce mode de gestion des gravillonnages où la Communauté de Communes joue le rôle d'une « boîte aux lettres ».

\* \* \*

## **SERVICE ASSAINISSEMENT**

### **◆ CREATION DE RESEAUX ASSAINISSEMENT EAUX USEES SEMI-COLLECTIFS - HAMEAUX DE MOLIEN, D'ARPENTIGNY ET DU TILLET :**

⇒ Signature des Marchés

Monsieur Le Président de la Commission « Environnement » expose :

Par délibération du 15 septembre 2004, le Conseil de la Communauté de Communes a approuvé le programme de l'opération estimé à 1 218 005,00 € HT valeur 2004.

A ce jour, les subventions sont acquises et la procédure de consultation des entreprises est en cours, depuis le 28 septembre 2005.

L'ordonnance 2005-645 du 6 juin 2005 permet au Conseil communautaire de prendre une délibération autorisant l'exécutif à signer le marché en amont du choix de l'attributaire par la Commission d'appel d'Offres.

### **LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'UNANIMITE :**

**autorise** la Présidente à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue, ainsi que tout avenant ou toutes décisions de poursuivre n'engageant pas de dépenses supplémentaires hors actualisation.

\*.\*.\*

## **SERVICE EAU**

### **◆ TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU EN EAU POTABLE - RUE PIERRE MARX - PLACE DE LA BASCULE - COMMUNE DE LA FERTE SOUS JOUARRE :**

⇒ Plan de financement prévisionnel

⇒ Demande de subvention

Monsieur le Président de la Commission « Environnement » expose :

La Communauté de Communes du Pays Fertois a la compétence en eau potable sur la commune de La Ferté sous Jouarre. Notre fermier, la SAUR, nous a informés que le réseau AEP de la rue Pierre MARX dans le secteur de la Place de la Bascule devient significativement vétuste. Ce maillage est un point-important du réseau eau potable de la commune.

L'Etat et la commune de La Ferté sous Jouarre doivent entreprendre des travaux d'aménagement du carrefour de la Bascule, tout prochainement.

Il est donc nécessaire de réaliser ces travaux de renforcement AEP avant les réfections de voirie, cela réduira le coût de l'opération et sera profitable à l'ensemble des maîtres d'ouvrages intervenants.

La technique retenue est le remplacement de 25 mètres de fonte DN 100, de 40 mètres de fonte DN 200, des pièces de raccord et le raccordement aux conduites existantes. L'augmentation du diamètre de la canalisation (passage de 100 à 200 mm) se justifie par le fait qu'une extension du réseau peut être possible au niveau des silos du lieu dit « Morintru d'en bas ».

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Description des Dépenses	Montant € HT	Montant € T.T.C.
MAITRISE D'ŒUVRE	5 600	6 697,60
GEOMETRE	150	179,40
TRAVAUX	56 200	67 215,20

Description des Recettes	Montant €
Subvention Conseil Général	7 743,75
Emprunt complémentaire et/ou autofinancement minimum	54 206,25
Préfinancement de la TVA	12 150,00

### LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A L'UNANIMITE :

- approuve** le programme de l'opération correspondant à un ensemble de travaux caractérisé par une unité fonctionnelle et technique,
- approuve** les études d'avant projet élaborées par les techniciens de la Communauté de Communes,
- autorise** la Présidente à solliciter les subventions maximum auprès du Département de Seine et Marne ou du FNDAE,
- s'engage** à ne pas commencer les travaux avant le notification des aides attribuées ou des dérogations pour commencement anticipé des travaux,
- autorise** la Présidente à inscrire les dépenses correspondantes au budget d'assainissement 2005, section investissement,
- autorise** la Présidente à lancer une procédure adaptée pour les travaux.

\* \* \*

**QUESTIONS DIVERSES :**

**→ Lettre de l'ASMF :**

Une discussion s'engage sur le fait que cette question ne figure pas à l'ordre du jour des Services Généraux.

Madame BELDENT rappelle que le Conseil a demandé le 21 septembre 2005, un certain nombre d'éclaircissements préalablement à toute délibération ; la réponse aux questions qui avaient été posées figure donc dans les questions diverses.

Madame BELDENT donne connaissance, comme cela avait été convenu, des frais de locations réclamées aux autres associations durant la même période.

Monsieur RIGAULT regrette ce débat qui remonte à des locations anciennes et pour des associations méritantes qui ont œuvré pour les jeunes de tout le canton ; le problème posé est que deux associations ne peuvent pas payer les frais de location qui leur ont été réclamés (ASMF et ROLLER BROTHERS).

Monsieur LA GRECA estime qu'il ne s'agit pas d'accabler ces deux associations, mais d'un problème d'équité.

Pour Monsieur RIGAULT, cela signifie que les communes concernées devront aider ces deux associations.

Madame BELDENT rappelle que la Communauté de Communes n'a nullement engagé de poursuites, mais qu'elle essaie de répondre aux requêtes présentées par ces associations.

Madame RICHARD estime qu'il y a deux problèmes : celui immédiat, de deux associations qui ne peuvent payer le solde des sommes qui leur ont été réclamées d'une part, celui de répondre à l'équité sous une forme restant à déterminer d'autre part.

Monsieur DELAITRE regrette que les bilans de ces deux associations n'aient pas été étudiés davantage à ce moment là ; Monsieur PERLICAN partage cet avis et regrette la situation présente.

Monsieur DELAITRE souligne qu'on ne peut qu'annuler le solde de ces deux créances tout en espérant que cela serve d'exemple.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**A LA MAJORITE ABSOLUE :**

**(2 contre : Mr CHATENOUD, Mlle FARGET -**

**8 abstentions : Mr TARTAR, Mme ROBCIS,**

**Mr PERLICAN et pouvoir de Mr BOURGUIGNON,  
Mr LA GRECA et pouvoir Mr GOULLIEUX,  
Mr BOSDURE et pouvoir de Mr LAROCHE)**

☐ **prend** une délibération de principe pour effacer le solde de la dette due par les deux associations : ASMF et ROLLER BROTHERS,

☐ **demande** qu'une nouvelle délibération soit prise pour confirmer le montant des sommes restant dues, avec l'accord de Madame la Trésorière Principale.

➔ **S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**

Madame La Présidente de la Communauté de Communes expose :

Il convient donc pour le Conseil de confirmer les grandes orientations à retenir pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif et les premières missions dévolues au Technicien territorial chargé du dossier.

1) Premiers éléments concrets :

- La Commission de l'Environnement a décidé de limiter les seules missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif aux missions obligatoires, c'est-à-dire aux missions de contrôle des installations, à savoir :
  - Contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution (installations neuves),
  - Contrôle diagnostic initial (installations existantes),
  - Contrôle du bon fonctionnement (tous les 4 ans), pour les deux types d'installations précédentes.
- Le Service public d'assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes sera mis en place après la modification des statuts.
- Le pouvoir de police des installations est du ressort des Maires, même après la mise en place du Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC). Le Service Public d'assainissement Non Collectif (SPANC) lui-même, sera du ressort des Maires aussi longtemps que la communauté de Communes n'en aura pas officiellement la compétence.

2) Ces précisions étant faites, il faut donc fixer les modalités du travail à venir et savoir « qui fait quoi ».

Trois solutions pour la mise en œuvre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- le réaliser en interne (régie),
- confier ce travail à un prestataire par un marché (marché de prestations de services),

- Confier le Service Public d'Assainissement Non Collectif sous la forme d'une délégation de service public.

L'orientation envisagée serait une prestation de service, mais en conservant certaines tâches en régie. Madame BELDENT demande l'avis du Conseil qui confirme à l'unanimité, l'option de la prestation de service.

Le premier travail à faire consistera donc à établir le dossier de consultation des entreprises prestataires en définissant avec beaucoup de précision les modalités de fonctionnement du service et les prestations de contrôle à effectuer :

La Communication doit être assurée par la Communauté de Communes dans les 19 communes.

Il conviendra d'en fixer les modalités sachant que cette communication ne pourra, dans un premier temps, s'appuyer sur le plan de zonage, et ses annexes.

Il convient en effet d'attendre le recadrage du schéma d'assainissement collectif et la définition du programme de l'assainissement pour les années à venir, comprenant notamment les choix à opérer entre assainissement collectif ou semi collectif, et assainissement non collectif.

Il s'agira donc d'une communication plus en amont et plus axée sur le contrôle des installations.

Etant donné que la Communauté de Communes du Pays Fertois a choisi, dans un premier temps, de se consacrer aux domaines suivants :

- Mise en place du SPANC,
- Diagnostic des installations existantes,
- Contrôle périodique des installations existantes,
- Contrôle des installations dans le cadre d'un permis de construire,
- Le Schéma d'Assainissement et de Gestion des Eaux doit être actualisé, puis le plan de zonage du SPANC défini ; il est à noter que les aides financières susceptibles d'être allouées actuellement, ne peuvent provenir que du Conseil Régional d'Ile de France, soit une aide de 35 % à la mise en place du SPANC et au diagnostic des installations existantes, dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat de bassin.

Madame BELDENT conclut en demandant aux communes de prendre dans les meilleurs délais la délibération qui a été demandée au sujet du contrat de bassin.

➔ Monsieur RIGAULT remet un certain nombre de documents relatifs au SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) et en particulier la synthèse effectuée par le Conseil Général.

Les collectivités doivent faire parvenir leur avis très rapidement (dans le mois, soit le 28 octobre) et c'est la raison pour laquelle Monsieur RIGAULT a convoqué la Commission de l'Aménagement du Territoire et du Cadre de Vie sur ce sujet, le 20 octobre 2005 à

19 heures ; tous les délégués qui le souhaitent sont bien sûr conviés à cette réunion et ceux qui ne peuvent s'y rendre sont invités à faire part de leurs observations par écrit à Monsieur RIGAULT.

Madame RICHARD précise que la Commission du Développement Economique fera part de ses remarques.

En marge de cette discussion, Madame BELDENT souligne que les communes qui oeuvrent sur leur PLU doivent consulter le S.I.E.P.

→ Madame RICHARD rappelle les deux réunions prévues :

- le 14 novembre sur le S.D.R.I.F., à l'initiative du Conseil Régional, avec deux ateliers sur les thèmes « services aux personnes » et « environnement et attractivité du territoire ».
- le 14 octobre à 20h30 à la salle polyvalente de La Ferté sous Jouarre, réunion publique sur le Lycée en présence de l'architecte, de l'Inspecteur d'Académie, des représentants de la Région et des jeunes du Comité de suivi.

→ Monsieur RICHARD informe de la date des prochains vœux de la Communauté de Communes, le 13 janvier 2006 à Bassevelle.

Il souligne par ailleurs la présence des cadets anglais, aux cérémonies du 11 novembre.

→ Les communes conviées à délibérer sur les chemins de randonnées doivent le faire rapidement.

→ Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le mercredi 16 novembre 2005 à 19h30.

**La Présidente,**

**J. BELDENT**

**Affichage du compte rendu**

Le .....

**La Présidente,**

**J. BELDENT**